D L P 16-12-91002044



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®
"AQUITAINE"

GRANDES CULTURES

DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
PROTECTION DES VEGETAUX
51, Rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tél. 56.00.42.03

Régisseur de Recettes
D.R.A.F. AQUITAINE
CCP BORDEAUX 6 700 09 P
C.P.P.A.P N° 1859 AD

BULLETIN TECHNIQUE imprimé à la
Station d'Avertissements Agricoles
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
PUBLICATION PERIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 300 F

BULLETIN TECHNIQUE N° 18 — N° ISSN 0763-7314

SAMEDI 14 DECEMBRE 1991

A NOS ABONNES, AVEC CE BULLETIN, NOUS VOUS PRESENTONS NOS MEILLEURS VOEUX DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE. VOUS TROUVEREZ LES CONDITIONS D'ABONNEMENT POUR 1992 CI-APRES

BILAN PHYTOSANITAIRE DE LA CAMPAGNE 1991 EN MATIERE DE SESAMIE DU MAIS

Suite à un hiver plus froid que les deux précédents et au gel tardif de la troisième décade d'avril, le premier vol de Sésamie du maïs a débuté plus tard qu'en 1989 (5/5) et 1990 (27/4), aux alentours du 17/5. La fécondité des femelles et la capacité de vol des adultes de ce premier vol ont été fortement handicapées par les gelées des 20 au 22 avril ; les attaques de première génération de chenilles ont donc été généralement discrètes (inférieures à 5 % de pieds attaqués - maximum observé très exceptionnellement entre 15 et 20%). La durée de ce vol a malgré tout été d'une quarantaine de jours, induisant une période de risque longue, dont les essais ont montré qu'elle devait être couverte par une protection :

- **en deux interventions à demi-dose autorisée à intervalle de 15 jours,**
- **mise en oeuvre avec un volume de bouillie d'au moins 400 l/ha**

Dans ces conditions les efficacités obtenues avec différents insecticides (pyréthrinoïdes ou régulateurs de croissance des insectes) dépassent 95 %.

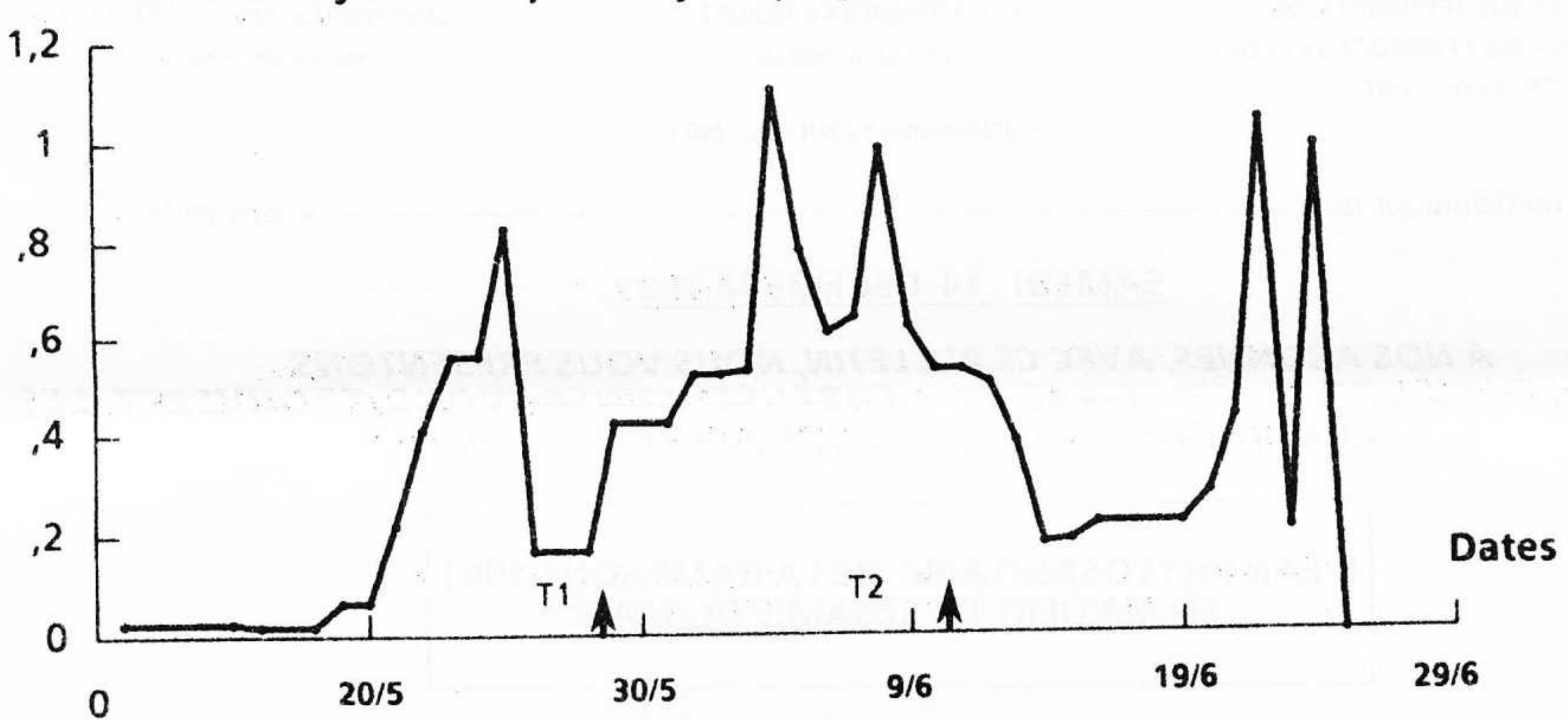
Le second vol a commencé entre le 25 et le 30 juillet (selon les situations plus ou moins infestées) et a lui aussi duré une quarantaine de jours, permettant une certaine reconstitution des populations qui rend nécessaire les mesures prophylactiques automnales préconisées dans notre précédent bulletin. Le troisième vol a été lui très partiel et sans importance pratique car intervenant à la mi-septembre, donc trop tard pour permettre l'installation de populations larvaires nuisibles dans les maïs. Les nombres de chenilles par pieds observés à cette récolte 91 sont généralement inférieurs à 0,5 et rarement supérieur à 1 en toutes zones, à l'exception de situations très favorables non traitées en première génération où les 1,5 chenilles par pied sont dépassés.

En tout état de cause l'expérimentation menée contre la deuxième génération **montre encore cette année qu' une efficacité correcte (80 %) ne peut être obtenue que par la mise en oeuvre de deux applications à intervalle de 15 jours avec un volume de bouillie élevé (au moins 500 l/ha) et en appliquant au moins les 2/3 de la dose autorisée à chaque traitement.**

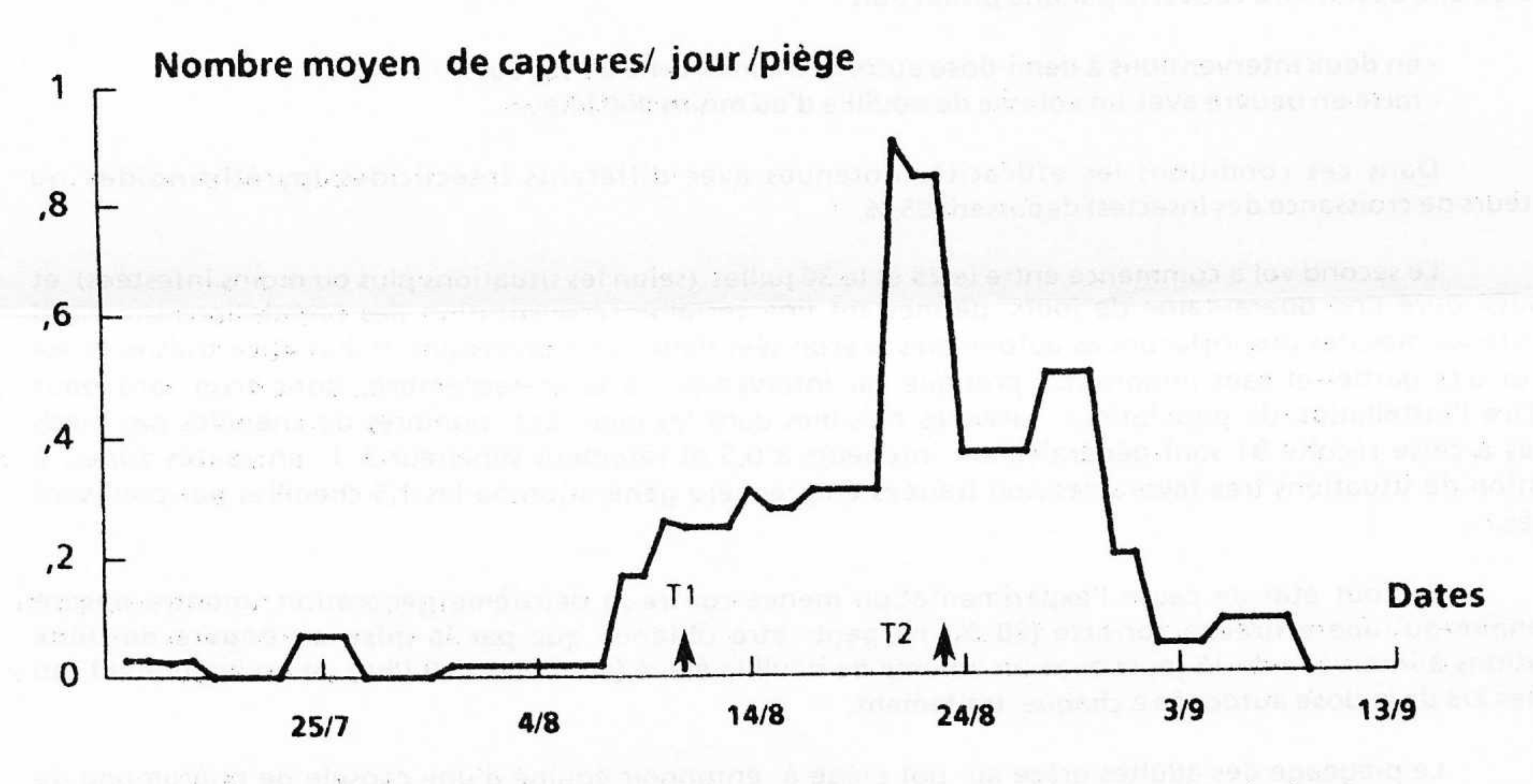
Le piégeage des adultes grâce au pot piège à entonnoir équipé d'une capsule de phéromone de synthèse commercialisé par la Société Biosystèmes-France fournit des indications intéressantes (voir graphique des vols au verso) permetttant de bien caler les dates d'intervention ; ces informations ne sont utilisables que sur le seul plan qualitatif, aucun lien ne pouvant être mis en évidence entre les niveaux de captures et les risques de dégâts.

P28

GRAPHIQUE DE PIEGEAGE * (PHEROMONE B.C.S.) DU PREMIER VOL DE SESAMIE DU MAIS EN AQUITAINE - 1991

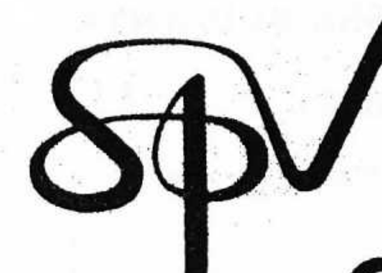


GRAPHIQUE DE PIEGEAGE * (PHEROMONE B.C.S.) DU SECOND VOL DE SESAMIE DU MAIS EN AQUITAINE - 1991



T1,T2 = Traitements conseillés dans les bulletins bulletin d'Avertissements Agricoles

*: synthèse des réseaux AGPM, PROCIDA, SOPRA, SRPV.



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
"AQUITAINE"

Chers abonnés,

La période de renouvellement des abonnements aux Avertissements Agricoles se déroulera durant le premier trimestre 1992. Les abonnements sont valables du 1er janvier au 31 décembre mais un report de 3 mois est accordé jusqu'au 31 mars. Nous vous conseillons de ne pas attendre le mois d'avril pour envoyer votre bulletin d'inscription, ainsi vous éviterez une interruption des avis en pleine période de développement des parasites.

Nous proposons, pour la vigne et les grandes cultures, la possibilité de recevoir l'avertissement par télécopie en plus des bulletins. Ce service peut être assuré contre un supplément de 200 F pour 1 édition et 300 F pour les 2 éditions.

Remarque : Il est possible de fournir après diffusion certains bulletins à l'unité dans les différentes éditions : le prix est fixé à 30 F le bulletin.

A. GRAVAUD

TARIFS 1992
(prix TTC, T.V.A. 2,10 %)

Edition	Individuel	Couplé (10 % de réduction)	Supplément télécopie	Couplé télécopie
1 - VIGNE	330 F	297 F	200 F	300 F
2 - ARBRES FRUITIERS	330 F	297 F		
3 - GRANDES CULTURES	330 F	297 F	200 F	
4 - TOMATE	220 F	198 F		
5 - FRAISE	220 F	198 F		
6 - CULTURES LEGUMIERES ET MARAICHERES (Fraise + Tomate)	330 F	297 F		
7 - BASSIN ADOUR (informations portant essentiellement sur la vigne et les grandes cultures dont les ennemis du maïs)	330 F	297 F		

COUPLE : Abonnement à deux ou plusieurs éditions différentes (10% de réduction).

COLLECTIF : il est possible aux groupements de souscrire un abonnement collectif (plus de 10 abonnements) avec une réduction croissante en fonction du nombre d'abonnements :

10 % entre 10 et 49 abonnements
15 % entre 50 et 99 abonnements
20 % entre 100 et 199 abonnements
25 % supérieur à 200 abonnements.

Nous fournir la liste des noms, adresses et éditions sans joindre de chèque. Une facture sera ensuite transmise en vue du règlement (Il n'est possible d'enregistrer qu'un règlement par liste).

NB : Si vous désirez souscrire à l'édition "MELON", renseignez-vous auprès du S.R.P.V. "MIDI-PYRENEES" - Rue St Jean Prolongée - B.P. 19 - 31131 BALMA CEDEX. Tél. : 61.24.06.51.

P29

RETOURNER CE BULLETIN REMPLI ACCOMPAGNE DE VOTRE CHEQUE A L'ADRESSE SUIVANTE

Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

Service Régional de la Protection des Végétaux - 51, rue Kiéser - 33077 BORDEAUX CEDEX

NOM DU DESTINATAIRE : PRENOM :

N° et nom de la rue :

Lieu-dit : Commune :

CODE POSTAL :

ETIEZ-VOUS ABONNE EN 1991 ? OUI ☐ NON ☐

Si oui, veuillez nous indiquer votre N° codé qui se trouve en haut à gauche de l' étiquette collée sur l'enveloppe : ☐

Je souscris un abonnement individuel : (ne cochez qu'une seule case)

1 - Vigne	☐ 330 F	----------
2 - Arbres fruitiers	☐ 330 F	----------
3 - Grandes Cultures	☐ 330 F	----------
4 - Tomate	☐ 220 F	----------
5 - Fraise	☐ 220 F	----------
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 330 F (Fraise + Tomate)	----------
7 - Bassin-Adour	☐ 330 F	----------

Je souscris un abonnement couplé (deux ou plusieurs éditions - 10 % de réduction) (cochez les cases correspondantes)

1 - Vigne	☐ 297 F	----------
2 - Arbres fruitiers	☐ 297 F	----------
3 - Grandes cultures	☐ 297 F	----------
4 - Tomate	☐ 198 F	----------
5 - Fraise	☐ 198 F	----------
6 - Cultures légumières et maraichères	☐ 297 F (Fraise + Tomate)	----------
7 - Bassin-Adour	☐ 297 F	----------

SOUS TOTAL ....

Je souscris un supplément concernant la télecopie :

Veuillez indiquer votre n° de télécopie

* Vigne	☐ 200 F	----------
* Grandes Cultures	☐ 200 F	
* Couplé Vigne + Grandes Cultures	☐ 300 F	

TOTAL GENERAL .... ----------

---

* Désirez-vous une facture ? OUI NON

IMPORTANT : * *Pour les réglements par C.C.P., veuillez libeller vos chèques à l'ordre de :*

Régisseur de Recettes - D.R.A.F. AQUITAINE
C.C.P. BORDEAUX - 6 700 09 P

* *Pour les réglements par chèque bancaire, veuillez libeller vos chèques à l'ordre de :*

Service Régional de la Protection des Végétaux